

Maternelle Infos 79



DSDEN des Deux-Sèvres - lettre d'information trimestrielle

N° 20 - Septembre 2019

Les priorités fixées pour la Rentrée 2019 donnent à comprendre les enjeux de la fréquentation régulière de l'école maternelle pour l'enfant. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans, point central de la loi pour une École de la confiance, constitue un objectif majeur de cette année scolaire. Cette mesure met l'accent sur le rôle crucial des trois années de l'école maternelle dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant. Des ressources nouvelles, le guide à l'usage du Directeur pour l'accueil et l'aménagement de l'assiduité pour les élèves de trois ans, le guide « Les mots de la maternelle », le guide « Se préparer à apprendre à lire et à écrire », ont été portées à votre connaissance. Les formations départementales en favoriseront leur appropriation et la mutualisation des pratiques dans le domaine de la construction des premières quantités et de la connaissance des nombres.

Cette année sera aussi l'année de l'AGEEM avec le Congrès national 2020 à Bressuire. La Gazette en fera son fil rouge...Belle lecture à tous!
McParizot, IEN mission Maternelle 79

Les guides de la rentrée

[Guide pour l'aménagement de l'obligation scolaire en PS](#)

[Les mots de la maternelle](#)

[Se préparer à apprendre à lire et à écrire](#)

CONGRES AGEEM



Le congrès national de l'Association Générale des Enseignants des Ecoles Maternelles publiques s'est déroulé à Versailles au mois de juillet sur le thème " Osons les arts, semons des graines de culture ". Il a été l'occasion notamment de lancer le congrès de l'Académie de Poitiers qui se déroulera du 1er au 3 juillet 2020 à Bressuire (Bocapole) et aura pour thème " Imagin'air d'école... l'imaginaire décolle ! Pour apprendre, ouvrons les portes de l'imaginaire ".

A travers le thème de l'imaginaire traité du point de vue de l'enseignant, de l'enfant, des médiateurs mais aussi de la communication nécessaire entre les partenaires éducatif, les participant.e.s approfondiront le sujet par le biais de conférences, d'expositions pédagogiques et plastiques et enrichiront ainsi leurs pratiques enseignantes. Le guide de réflexion du congrès est disponible sur le site ageem.fr et vous permettra de découvrir la problématique du congrès, les 4 axes de réflexion identifiés, les contributions du comité scientifique de l'AGEEM. Les collègues qui souhaiteraient obtenir des renseignements, faire partager une expérience, une pratique de classe ou participer à l'exposition plastique des réalisations des élèves, pourront se mettre en relation avec la permanente du congrès (congresageembressuire@gmail.com). Nous avons besoin de toutes les expériences de terrain pour accueillir environ le millier de congressistes attendu.

La journée académique AGEEM de formation, ouverte à tous et toutes, aura lieu le samedi 9 novembre à l'INSPE de Poitiers. Nous y accueillerons Marie-Hélène Porcar, professeure retraitée IUFM Champagne Ardennes (en français et littérature de jeunesse), formatrice au GREF, qui interviendra sur " Littérature et imaginaire, comment la lecture offerte résonne avec l'histoire personnelle de chacun ? ". L'après-midi s'articulera autour d'ateliers plastiques et pédagogiques organisés par des collègues, des professeurs d'arts plastiques des ESPE de l'académie sur le thème de l'Imaginaire. Nous vous attendons donc nombreux et nombreuses et nous vous souhaitons une belle rentrée à tous et toutes !

Stéphanie BARRAU, représentante académique de l'AGEEM, Académie de Poitiers

Crystèle FERJOU, déléguée de la section79 de l'AGEEM, Lyse-Maëlle JORIGNE, permanente du congrès.

La classe inclusive : accueillir l'élève à besoins éducatifs particuliers

La scolarisation des élèves avec des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) à l'école maternelle

Un des axes prioritaires de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux (TND) 2018-2022 qui fait suite au 3ème plan autisme 2013-2017 porte sur la scolarisation des élèves porteurs de ce type de troubles. L'école maternelle est particulièrement évoquée dans cet axe. C'est dans ce cadre que 180 nouvelles Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) seront créées à échéance de 2022. Dans les Deux-Sèvres, la 1ère UEMA a ouvert à l'école Jean Jaurès de Niort à la rentrée 2017 et une seconde sera opérationnelle à la rentrée 2021. Ces dispositifs permettent de scolariser 7 élèves âgés de 3 à 6 ans qui bénéficient alors d'un accompagnement médico-social très important permettant la mise en œuvre de pratiques pédagogiques, éducatives et thérapeutiques adaptées.

Tous les enfants diagnostiqués ne seront pas scolarisés dans ces unités spécialisées et suivront un parcours de scolarisation dans des classes des écoles maternelles. L'élève présentant des troubles du spectre autistique (TSA) manifeste des difficultés dans les interactions sociales, la communication orale, la compréhension des consignes et des situations. Des modalités de scolarisation adaptées sont alors nécessaires. Une AVS individuelle est le plus souvent notifiée par la MDPH. Des services de soins peuvent être mis en œuvre (SESSAD TSA, Hôpital de jour, intervenants en libéral, ...). Les conditions de scolarisation sont alors définies dans le cadre du PPS comme pour tout élève bénéficiant d'une reconnaissance de handicap. La mise en œuvre des modalités de scolarisation de ces élèves nécessite des connaissances sur la nature de ces troubles ainsi que sur les stratégies éducatives adaptées prenant en compte le fonctionnement particulier de l'enfant avec TSA. Un poste de formateur départemental pour la scolarisation des élèves avec TSA a été créé dans les Deux-Sèvres en septembre 2016. Il peut à la demande des établissements scolaires (1er et 2nd degré) intervenir dans les écoles pour accompagner les enseignants qui accueillent dans leur classe un élève avec un diagnostic de TSA.

[Lien vers la totalité de l'article](#)

Henri Bourgeois Formateur départemental pour la scolarisation élèves avec T.S.A - DSDEN 79 - henri.bourgeois@ac-poitiers.fr

Des ressources pour aller plus loin dans l'accompagnement d'un enfant autiste

- un [guide à destination des Auxiliaires de Vie Scolaire](#) qui accompagne un élève avec Troubles du Spectre de l'Autisme en maternelle.
- un [guide à destination des enseignants](#)



Accueil des enfants allophones à l'école maternelle

Textes de référence :

- BO n°37 du 11 octobre 2012 organisant la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.
- BO 25 juillet 2013 : Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Les textes n'ont, à ce jour, pas été réactualisés dans le cadre de la scolarité obligatoire à partir de 3 ans. On peut néanmoins s'appuyer sur ce bulletin officiel.

L'inclusion des élèves en classe ordinaire, seule modalité possible à l'école maternelle, passe par la socialisation, l'apprentissage du français comme langue seconde dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible.

L'information aux familles doit être claire et facilement accessible. Des livrets d'accueil bilingues écrits et oraux sont à disposition sur le site Eduscol, de même que des ressources pédagogiques. Sur les sites des CASNAV (Centre d'accueil et de Scolarisation pour les élèves néo-arrivant et enfants du voyage), notamment ceux de Créteil, Strasbourg, Aix-Marseille, vous trouverez de nombreux ouvrages de littérature de jeunesse traduits dans plusieurs langues, orales ou écrites, ouvrages sur lesquels vous pourrez vous appuyer.

Si vous êtes amenés à scolariser un enfant allophone, vous pouvez le signaler à Isabelle Godeau, chargée de mission départementale : isabelle.godeau@ac-poitiers.fr

Si besoin, et en fonction de leurs disponibilités, un enseignant itinérant UPEAA pourra venir vous conseiller pour réussir au mieux l'inclusion de cet élève.

Corinne Lambin, IEN de Melle,
Chargée de la mission départementale des élèves allophones du premier degré



